Sécurité des personnels des Entreprises Extérieures - Niveau 2

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail…) La formation N2 n'est pas une formation théorique sur la réglementation des interventions des entreprises extérieures à destination de personnes encadrant des entreprises extérieures (responsables SSE, chargés d'affaires, …) mais une formation pratique pour des encadrants d'intervenants (chefs de chantiers, managers, …). Toutefois, il est nécessaire que ces derniers connaissent ces éléments de contexte pour comprendre leur mission.

Pré Requis

Le stagiaire devra être titulaire d'un certificat niveau 1 ou niveau 2 en cours de validité et devra maîtriser le français lu, écrit, parlé (indispensable pour la prise de connaissance et la signature des documents de travail).

Objectifs professionnels

Être titulaire du certificat Niveau 2 selon le référentiel DT 40 révision 8 de France Chimie (organisme labellisateur).

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Savoir évaluer les risques en permanence
- Savoir gérer son équipe et son chantier y compris en situation dégradée
- Savoir transmettre les informations à son équipe.

Contenu de formation

1. TOUR DE TABLE - INTRODUCTION (30 À 60 MIN)

- Présentation du formateur (parcours, expériences, …) ;
- Présentation des stagiaires (activités, fonction, sites d'intervention, …) ;
- Nécessite de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation niveau 2 par rapport au niveau 1 ;
- Discussion collective sur les acquis du niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires ;
- Présentation des objectifs de la formation ;
- Présentation du programme de la formation ;
- Organisation pratique de la formation.

2. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SÉCURITÉ (1H30 À 2H)

Les points suivants devront être abordes sans être approfondis.

- Rappel : la formation N2 n'est pas une formation théorique sur la règlementation des interventions des entreprises extérieures à destination de personnes encadrant des entreprises extérieures (responsables SSE, charges d'affaires, …) mais une formation pratique pour des encadrants d'intervenants (chefs de chantiers, managers, …). Toutefois, il est nécessaire que ces derniers connaissent ces éléments de contexte pour comprendre leur mission.
- L'accident du travail et la maladie professionnelle :

Les définitions ;

Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions, … (à illustrer avec des statistiques) ;

- Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile.
- Le contexte règlementaire :

Les principes généraux de la prévention ;

Présentation succincte de la réglementation relative à l'intervention des entreprises extérieures ;

- Articulation avec le document unique, le PPSPS et le protocole de sécurité.
- La responsabilité pénale :

La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques ;

La délégation de pouvoirs ;

Quelques exemples de jurisprudence.

- Les acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, inspection du travail, services de santé au travail, CARSAT, DREAL, service sécurité interne à l'EU, etc.).

3. ÉVALUATION DES RISQUES ET DÉFINITION DES MESURES DE PRÉVENTION / PROTECTION (2H30 À 3H)

A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes :

- Établissement d'un mode opératoire / phasage ;
- Identification des risques et moyens de prévention associes.
- Les principales familles de risques du programme N1 devront être utilises au travers de l'étude de cas.
- Le support remis au stagiaire liste tous les risques du programme niveau 1 et les moyens de prévention et de protection

4. PLAN DE PRÉVENTION (3H À 3H30)

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes :
- Identification des situations de Co activité et moyens de prévention associes ;
- Tenue d'une inspection commune préalable ;
- Rédaction du plan de prévention et des permis associes ;
- Préparation du chantier (habilitations, matériels, moyens humains, …) ;
- Mise en place et vérification des mesures de prévention et de protection ;
- Explication du plan de prévention, autorisation de travail, modes opératoires, … à l'équipe ;
- Gestion de la fin de chantier (conformité à la demande, gestion des déchets, retour d'expériences, …).

5. GESTION DE SITUATIONS DÉGRADÉES (1H À 1H30)

A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes :
- Réactivité a tout changement de situation de travail (exemples : alerte, non-conformité du matériel, absents dans l'équipe, non-respect du planning initial, accident, défaut de consignation, situation dangereuse…) ;
- Modification de l'analyse de risques et des documents associes ;
- Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salaries.

6. BILAN : RÔLE ET MISSIONS DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 2 (1H30 À 2H)

Au travers des enseignements de l'étude de cas, synthétiser les rôles et missions du titulaire d'un certificat N2 :
- Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence :
1. élaboration des modes opératoires/ phasage,
2. identification des situations de Co activité et des risques engendrés,
3. définition des moyens de prévention et de protection associés.
- Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée :
- Préparer et organiser le chantier :
L'identification de son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice ;
L'inspection commune préalable ;
Le plan de prévention ;

- Les autorisations de travail et permis associes ;
- Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE ;
- Gérer la fin de chantier ;
- Être réactif à tout changement de la situation de travail :

Faire comprendre au stagiaire que, s'il constate lui-même ou est informe par son équipe d'une « situation dégradée » (situation de travail non-conforme à la situation initiale), il doit
Reprendre l'analyse des risques et prendre une décision selon deux cas :
Je peux corriger la situation, je la corrige, je transmets les nouvelles informations à mon équipe et je continue le travail,
J'ai besoin d'aide extérieure pour réduire le risque. J'arrête le travail. Je me mets et je mets les autres en situation de sécurité. J'informe l'entreprise utilisatrice et je définis avec elle les actions correctives.
- Transmettre les informations à son équipe.
- Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail,
- Modes opératoires…
- Être à l'écoute de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses,
- Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent.

7. CONCLUSION (15 MIN)

- RAPPELER L'IMPORTANCE DU RÔLE D'ENCADREMENT DU N2 ET DE SON IMPLICATION DANS L'ÉVALUATION DES
- RISQUES SUR LE CHANTIER.
- RAPPELER SON DEVOIR D'EXEMPLARITÉ, L'IMPORTANCE DU COMPORTEMENT INDIVIDUEL ET DU SAVOIR ÊTRE.
- RAPPELER LA RÈGLE D'OR.
- RÈGLE D'OR : « PAS D'AUTORISATION ÉCRITE, PAS DE TRAVAIL »

8. ÉVALUATION DES CONNAISSANCES DES STAGIAIRES (1H15 + 30 MIN DE CORRECTION)

- ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES CONNAISSANCES, PUIS EXPLICATION DES RÉPONSES DE MANIÈRE COLLECTIVE.

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Sécurité des personnels des Entreprises Extérieures - Niveau 2

Méthodes et outils pédagogiques

- Formation en présentiel (en centre de formation ou sur site extérieur). Le format hybride (blended learning) avec une partie préalable à distance (mode visioconférence) n'est pas autorisé par l'organisme labellisateur.
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : Le formateur adapte son discours et ses exemples au niveau et à l'activité prépondérante des stagiaires de son groupe. Le formateur valorise la diversité des expériences des stagiaires, pour favoriser la prise de conscience des risques liés à la co-activité. Il fait s'exprimer chacun sur sa vision de la sécurité et de la prévention. Le formateur oriente son stage de manière positive, vers la prévention des accidents. Pour cela, il vaut mieux écarter la notion d'erreur, de faute, au profit de la recherche des causes et des solutions. Le formateur intègre les notions de comportement et de responsabilité du stagiaire au cours de son déroulé pédagogique.
- Le formateur veille particulièrement aux points suivants :
- Utiliser un langage simple,
- Être attentif aux différences de niveaux et de cultures,
- Utiliser les retours d'expérience pour illustrer les incidents/accidents,
- Utiliser des illustrations (photos, documents, vidéos, etc.) sur des accidents réels et leurs conséquences,
- Utiliser des documents tels que plans de prévention, permis de travail, autorisations de travail et procédures en vigueur dans les entreprises.

L'animation se déroulera autour d'une étude de cas unique qui illustrera l'intégralité des parties du programme pédagogique (fil rouge). La pratique devra être privilégiée à la théorie. Dès le début de la formation, l'étude de cas se déroulera à partir d'un scénario, en répartissant les stagiaires en sous-groupes, afin de favoriser les interactions, en mélangeant les stagiaires ayant déjà suivi la formation avec les autres. Le scénario comportera la description de la zone d'activité commune ainsi que la description de plusieurs opérations (une par sous-groupe). Ainsi, les sous-groupes évalueront les risques et les mesures de prévention - protection correspondant à leur opération puis identifieront les situations de co-activité avec les autres sous-groupes en vue de définir les moyens de prévention et rédiger le plan de prévention associé. La gestion des situations dégradées s'appuiera sur les opérations des sous-groupes avec les conséquences éventuelles sur le plan de prévention. Les OF disposeront de plusieurs scénarios afin de pouvoir s'adapter au nombre de stagiaires et à leur profil. Les scénarios d'études de cas seront renouvelés a minima tous les 3 ans.

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Sécurité des personnels des Entreprises Extérieures - Niveau 2

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de formation :
-
- 1 questionnaire de 20 questions, issues de la base nationale de questions, dont 10 questions sous forme de questions ouvertes ;
-
- 1 point par question - l'attribution de fraction de point n'est pas autorisée pour les questions éliminatoires ;
-
- Le choix des questions devra balayer les différentes parties du déroulé pédagogique ;
-
- 3 questions (2 questions ouvertes et une question sous forme de QCM) parmi les 20 seront éliminatoires sur les thèmes suivants (elles devront être signalées en tant que questions éliminatoires) :
-
- Plan de prévention et autorisation de travail,
-
- Réactivité et conduite à tenir en cas de situation dégradée.
-
- Note minimale pour l'obtention du certificat : 15/20.
-

Formation certifiante : le certificat Niveau 2 DT 40 n'est pas reconnu en tant que formation certifiante voir § SANCTION DE LA FORMATION
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine de la prévention des risques en milieu industriel

Dates et lieux

Saint Paul Les Dax 2025 : 20 et 21 novembre / 11 et 12 décembre.

Saint Paul Les Dax 2026 : 22 et 23 janvier / 19 et 20 février / 19 et 20 mars / 16 et 17 avril / 21 et 22 mai / 11 et 12 juin / 2 et 3 juillet / 10 et 11 septembre / 8 et 9 octobre / 19 et 20 novembre / 17 et 18 décembre.

Durée	Effectif	Tarifs
14.00 Heures 2 Jours	De 4 à 12 Personnes	**Inter (Par personne) :** 320.00 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage…).
Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Sécurité des personnels des Entreprises Extérieures - Niveau 2

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.
Un référent Handicap est à votre disposition.
Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant :https://www.asfo-adour.org/nos-documents

Informations complementaires

Chiffres clés Qualité: Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction¡¡sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification
Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur https://www.asfo-adour.org/information-formation
Règlement intérieur téléchargeable sur https://www.asfo-adour.org/nos-documents . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.
Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur https://www.asfo-adour.org/nous-contacter
Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Contactez-nous !

Laurent LE MERRER
Conseiller en Formation
Tél. : 0558911900
Mail : laurent.lemerrer@asfo-adour.org

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -